

Règlement d'appel à candidatures

Fourniture et installation du système de mise en pression d'un caisson 1500 bars

Dates clés

Déposer ma candidature

Avant le 29/06/2026 à 16h00

Informations utiles

Profil acheteur	<u>PLACE</u>
Référence de la consultation	N°261000079
Pli électronique	Obligatoire
Signature électronique	Autorisée
Visite de site	Obligatoire pour le dépôt d'une offre

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Objet du marché

Dans le cadre du plan d'investissement gouvernemental « France 2030 », l'**Ifremer** modernise les moyens d'essais hyperbares du centre de Bretagne et, en particulier, remplace son plus grand caisson. Ce renouvellement doit permettre une augmentation de la pression maximale de service et s'accompagne d'une jouvence de tous les systèmes, périphériques et réseaux nécessaires à son fonctionnement.

Le projet MoCHy bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR 24 MAFM 0003.

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation du système de mise en pression d'un caisson 1500 bars. Le détail des prestations figure dans les autres documents du dossier de consultation des entreprises (DCE).

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Fourniture
Procédure	<u>Procédure avec négociation</u>
Forme du marché	Mixte : <ul style="list-style-type: none">- Fourniture principale : prix global et forfaitaire- Pièces détachées et maintenance : prix unitaires
Décomposition du marché	Marché non alloti
Prestations optionnelles	Variantes imposées : non <u>Variantes libres entreprises : oui</u> Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : non

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- **Le présent règlement de consultation (RC)**
- **Le formulaire de candidature ;**

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;

Les documents transmis en phase candidatures pourront être modifiées pour la phase offres, **à condition que les modifications apportées ne soient pas substantielles.**

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel.** Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Comprendre le processus de sélection

Conformément au 1° et au 3° de l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique, le marché est passé selon une procédure avec négociation, dans la mesure où :

- le besoin ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles ;
- le marché comporte des prestations de conception.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

3.1. Les étapes de la procédure avec négociation

La procédure avec négociation se déroule en deux phases.

- **Phase 1 : sélection des candidats admis à présenter une offre**

3 candidats pourront être admis à présenter une offre, en fonction des critères de sélection des candidatures précisés à [l'article 3.3](#).

En cas d'insuffisance de candidatures admissibles, le nombre des candidats admis pourra être minoré, un seul candidat pourra alors être suffisant pour entamer la phase des offres.

Une candidature admissible est une candidature régulière qui reçoit une note supérieure à 10/20.

Les candidats non retenus seront informés de la décision les concernant.

- **Phase 2 : Sélection de l'offre retenue**

Une invitation à soumissionner sera adressée simultanément aux candidats retenus. La date limite de réception des offres sera fixée dans un délai qui ne pourra être inférieur à trente jours à compter de la date d'envoi de l'invitation à soumissionner.

Les candidats devront obligatoirement participer à une visite du site préalablement au dépôt de leur offre, dans les conditions qui seront précisées dans l'invitation à soumissionner.

Les offres initiales pourront faire l'objet de négociations. L'Ifremer pourra demander à chacun des candidats admis aux négociations de compléter, de préciser voire de modifier leur proposition sans pour autant que lesdits compléments, précisions ou modifications emportent un changement fondamental de l'offre initiale du candidat.

Les dispositions ouvertes à la négociation seront notamment les suivantes : les modalités d'exécution des prestations, les caractéristiques techniques et financières des offres.

Le cas échéant, les conditions définitives de négociation seront précisées par courrier aux candidats retenus. Il est précisé que :

- Au cours de la ou des négociation(s), le pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats retenus le contenu de leur offre ainsi que tous les aspects du marché, aussi bien fonctionnels, techniques, méthodologiques, juridiques que financiers ; à l'exception des exigences minimales et des critères de sélection des offres.
- Les négociations se dérouleront dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et du respect du secret industriel et commercial.
- Au cours de la négociation, le pouvoir adjudicateur assure l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. À cette fin, il ne donne pas, de manière discriminatoire, d'information susceptible d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. Il informe par écrit tous les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été éliminées de tous les changements apportés aux spécifications techniques ou aux autres documents de marché, autres que ceux qui définissent les exigences minimales.
- L'Ifremer s'interdit de communiquer aux autres candidats des solutions ou informations confidentielles communiquées comme telles par un candidat dans le cadre de la discussion, sans l'accord de celui-ci. Il appartiendra aux candidats de préciser les éléments de leur proposition qui relèvent de la confidentialité.
- Des réunions de négociation pourront être organisées avec chaque candidat au cours de la période des négociations. Elles feront l'objet d'un compte-rendu écrit. La durée

des négociations sera équitable entre les candidats. L'ordre de passage sera celui du dépôt des plis contenant les offres.

Les candidats seront invités à remettre leurs nouvelles offres sur la base des négociations. Plusieurs phases de négociation pourront être menées dans les conditions précitées. Dès lors qu'il estime que la négociation est arrivée à son terme, l'Ifremer en informe les candidats qui ont participé à toutes les phases des négociations et les invite à remettre leur offre finale. L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères énoncés à [l'article 3.4](#).

3.2. Tenir compte des critères de jugement des candidatures

L'acheteur retiendra les trois candidatures arrivant en tête du classement. Chaque candidature sera notée sur 20 points en application des critères de sélection suivants :

Critère 1 : Capacités professionnelles

30%

Moyens humains disponibles pour la réalisation des prestations

Critère 2 : Expériences professionnelles

30%

Expérience dans la réalisation de prestations similaires à l'objet du marché

Critère 3 : Capacités techniques

30%

Moyens techniques disponibles pour la réalisation des prestations

Critère 4 : Capacités financières

10%

Adéquation des capacités financières par rapport au besoin du marché

3.3. Tenir compte des critères de sélection des offres

L'acheteur retiendra l'offre du candidat arrivant en tête du classement réalisé à partir des critères de sélection suivants :

Prix

45,00%

Valeur technique

45,00%

Impact environnemental

10,00%

Calcul de la note prix

La note prix est calculée sur 20 points. La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant global et forfaitaire le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant HT le moins disant} / \text{montant HT de l'offre analysée})$$

Calcul de la note valeur technique

La note relative à la valeur technique est notée sur 20 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 - Performance de l'équipement proposé (13 points) :

- Conception / dimensionnement
- Energie(s) et consommation
- Maintenance/ergonomie
- Régulation thermique
- Intégration aux réseaux

Sous-critères n°2 - Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations (4 points) :

- Planification de la réalisation
- Montage à blanc/épreuve/certification
- Livraison/installation
- Tests sur site
- Soutien à l'intégration

Sous-critères n°3 - Conditions de garantie (3 points)

- Durée de la garantie
- Conditions de couverture
- Service après-vente

Une note technique inférieure à 10/20 sera éliminatoire.

Calcul de la note impact environnemental

La note relative à l'impact environnemental sera attribuée au regard des actions mises en œuvre par le candidat pour réduire l'impact environnemental des prestations, notamment au regard de l'optimisation des conditions d'exécution au regard de la conception, de la fabrication et de la livraison de l'équipement. Les actions présentées doivent être concrètes et vérifiables.

3.4. Proposer une variante

Les candidats peuvent proposer en phase offre une variante libre qui déroge aux prescriptions du CCTP, à condition de respecter les principes fonctionnels qui y sont décrits.

Le candidat n'est pas tenu de déposer une offre de base entièrement conforme au CCTP pour proposer une offre en variante.

3.5. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

4. Répondre au marché

4.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

4.2. Constituer mon dossier de réponse (candidature)

Langue : Français // Monnaie : Euros.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Dossier « Candidature »
<input type="checkbox"/> Formulaire de candidature complété et signé <ul style="list-style-type: none">▪ Partie 1 : à compléter par le candidat seul ou le mandataire du groupement▪ Partie 2 : à compléter par chaque cotraitant/sous-traitant
<input type="checkbox"/> Annexes spécifiques du candidat identifiées dans le formulaire de candidature

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

4.3. Constituer mon dossier de réponse (offre)

Les seuls candidats retenus devront fournir les documents suivants, dans un même pli :

Dossier « Offre »
<input type="checkbox"/> Acte d'engagement complété et signé.
<input type="checkbox"/> Mémoire technique complété.
<input type="checkbox"/> Le cas échéant, une annexe spécifique rédigée par le candidat comprenant les remarques éventuelles sur le marché, notamment les aménagements, omissions, contradictions que le candidat a pu déceler dans les pièces du marché ainsi que les dispositions (techniques ou contractuelles) du marché qu'il souhaite négocier.
<input type="checkbox"/> La ou les éventuelles déclarations de sous-traitance (DC4) à renseigner et à signer.

4.3. Déposer mon dossier de réponse

Pour déposer votre dossier de réponse (candidature, puis offre), **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE.**

Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des candidatures ou offres**. Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER
DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

4.4. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation.

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

4.5. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	28/05/2026
Remise des candidatures	29/06/2026
Invitations à soumissionner	10/07/2026
Visite de sites	Juillet 2026
Remise des offres	24/08/2026
Réunions de négociation	15 et 17/09/2026
Notification	Octobre 2026